

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par la S.A. DOMAINE DE BALZAT Chaussée de Boondael, 339 à 1050 Bruxelles.

Le terrain concerné est situé avenue des Villas 14 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 F 6 T 6.

Le projet consiste en : Modification du socle du bâtiment C (résidence intergénérationnelle), et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte des prescriptions du Guide Communal d'Urbanisme en ce qui concerne :**

- **Implantation selon une marge de recul de 6 mètres maximum par rapport à l'alignement,**
- **Profondeur > à 12 mètres,**
- **Modification du relief du sol,**
- **Toiture plate,**
- **Matériau de parement (brique grise),**
- **Matériau de couverture de toiture (toiture plate végétalisée).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 24/08/2018 au 07/09/2018**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset (010/43.62.78), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/08/2018 au 07/09/2018** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 10 août 2018.